

COMMUNIQUÉ DE PATRICK CHAIZE AUX ÉLUS DE L'AIN - 22 JUILLET 2015

Parution dans « le trombinoscope »

Je tenais à vous faire partager l'article que j'ai rédigé concernant le déploiement du Très Haut Débit sur notre territoire, et plus particulièrement sur les Smart Cities (Cité intelligente).

Celui-ci est paru dans la revue "Le Trombinoscope" de juillet 2015.

SMART CITIES, DE L'INTELLIGENCE DANS LA CITÉ

Par Patrick CHATZE

- ▶ Sénateur Les Républicains de l'Ain
- ▶ Maire de Vonnas
- ▶ Président de l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (Avicca)



La Cité intelligente. Voilà un nouvel enjeu, social autant qu'économique, de la mission de Service public. Plusieurs perspectives doivent ainsi être envisagées à cet aune alors que « l'Internet du Tout connecté » ne cesse de croître de façon exponentielle. On retiendra la Cité non comme le seul phénomène urbain, mais comme les divers lieux qui regroupent les citoyens, de la ruralité aux métropoles. Elles ont toutes besoin des outils numériques et de la co-construction avec un grand nombre d'acteurs ; et les plus petites, ou plus éloignées des métropoles peut-être plus encore que d'autres.

La « Cité Intelligente » n'est pas juste un concept technologique. C'est un défi national et territorial que le législateur se doit d'appréhender et d'anticiper de manière globale afin d'en assurer la maîtrise et le développement. Une ville ne sera jamais intelligente si les dépositaires de l'autorité publique ne s'y impliquent pas de façon proactive. Les « villes intelligentes » ne doivent donc pas être abandonnées au libre marché, aux opérateurs et à leurs arbitrages incertains. Nous devons avoir le courage d'assumer notre rôle en orientant, voire en modelant les contours de ce marché pour en assurer l'équité par une juste allocation des ressources.

« C'est un défi national et territorial que le législateur se doit d'appréhender et d'anticiper de manière globale afin d'en assurer la maîtrise et le développement »

D'abord, considérer le vaste potentiel de croissance qui se révèle dans ce nouveau paradigme. Une création de valeur et le développement de nouveaux marchés qui impacteront tous les secteurs : logement, mobilité, santé, environnement. Cela passe par la modernisation de l'action publique et implique le déploiement d'outils numériques pertinents et adéquats tout en formant le personnel pour une gestion plus efficace.

Je suis ainsi convaincu que le déploiement du Très Haut Débit (THD) constitue un levier important en termes de développement de l'administration numérique et cela passe en premier lieu par une connectivité pérenne. C'est pourquoi j'ai tenu au sein du projet de loi dit « Macron » actuellement en discussion, et dans la logique du Plan France THD, à acter la notion de « zone fibrée »

(FFTH) aux côtés des solutions de montée en débit, ce qui semble faire consensus.

Ensuite, une anticipation raisonnable et raisonnée des années à venir doit privilégier à la fois une expertise de la neutralité du net ainsi qu'une vigilance autour de la gestion des données (Big Data). En effet, le développement des « smart grids » permet d'analyser les activités, les comportements et les modes de vie des individus. L'interopérabilité des systèmes s'avère ainsi un outil majeur pour suivre l'utilisation des données produites. Les pouvoirs publics se doivent donc de répondre au besoin légitime de protection de la vie privée tout en favorisant le développement d'entreprises innovantes, existantes ou en devenir, promptes à accélérer leur transformation numérique. Sécurité technologique, protection des données et clarté du cadre juridique doivent aller de pair. Stabilité et continuité doivent former le cœur de l'engagement public. Assurer la sécurité des données privées des citoyens répond pareillement à ce défi transversal de la confiance.



Par ailleurs, les pouvoirs publics se doivent de développer une réelle expertise de l'« Internet du tout connecté », de façon volontariste et équilibrée afin de ne pas laisser à l'écart de cette nouvelle ère numérique des zones grises, condamnées à la marginalité.

Faciliter ce virage, au-delà des postures et des faux-semblants, est le défi de la « Ville Intelligente » et impose une collaboration entre tous les acteurs. Seule l'évaluation, la standardisation, la limitation des formats propriétaires permettra de passer de la multiplication des expériences à la généralisation des offres de services pour tous les territoires.

C'est un chantier aux innombrables possibilités que l'action publique doit savoir évaluer pour s'y inscrire non pas en spectateur mais en acteur de premier plan, cohérent et stable.

La « Cité intelligente », c'est aujourd'hui un défi démocratique et une formidable opportunité à saisir : créer de meilleurs territoires où le numérique s'inscrit harmonieusement et équitablement dans une dynamique de liberté et d'autonomisation, profitable à tous. Intelligemment. ●